

Forte hausse du nombre de lycéens depuis 2012

Les déplacements domicile-études dessinent 39 zones de recrutement des lycéens. Un quart d'entre eux fréquentent toutefois un lycée situé hors de leur zone de résidence. Ces migrations sont majoritairement le fait des lycéens professionnels. Cet enseignement est à l'origine de la moitié des changements de zone alors qu'il ne scolarise qu'un lycéen sur trois. La fréquentation d'un établissement privé, qui concerne un lycéen sur cinq, va également souvent de pair avec ces mobilités. Entre les rentrées 2012 et 2016, le nombre de lycéens scolarisés a fortement augmenté, en moyenne de 1,6 % par an. C'est dans la filière générale et technologique et dans les zones gagnées par la périurbanisation que cette progression a été la plus rapide.

Jean-Jacques Arrighi, Nicolas Chauvot, Julien Jamme, Insee

À la rentrée 2012, 164 000 lycéens de Provence-Alpes-Côte d'Azur suivent des études secondaires dans l'un des 375 lycées publics ou privés, relevant de l'Éducation nationale, de l'enseignement agricole ou du ministère de la Défense. Sur l'ensemble de la région, une centaine de communes sont équipées d'au moins un établissement d'enseignement secondaire : lycée général, technologique, professionnel, polyvalent ou établissement régional d'enseignement adapté.

Les déplacements domicile-études dessinent 39 zones

En moyenne, 73 % des lycéens résident dans la zone où ils étudient. Dix zones sont davantage centrées sur leur population résidente : moins de deux lycéens sur dix résident dans une autre zone (*figure 1*).

Neuf lycéens sur dix scolarisés dans les zones de Nice ou d'Avignon y résident également. C'est aussi le cas à Marseille si l'on considère la ville dans son ensemble. Néanmoins, les déplacements internes y sont très nombreux et forment quatre zones de recrutement des lycées. Dans la zone de Marseille Centre, où de nombreux établissements sont implan-

tés, seuls 47 % des lycéens scolarisés sont des résidents, les autres provenant majoritairement des autres zones marseillaises. La zone de Marseille Nord se caractérise en revanche par une stabilité élevée des lycéens (77 % de lycéens résidents), notamment du fait de la présence de plusieurs lycées professionnels, publics ou privés, dans les 14^e, 15^e et 16^e arrondissements.

Un second facteur explicatif semble être le choix de l'enseignement privé, qui génère un tiers des mobilités.

L'enseignement professionnel à l'origine de nombreuses mobilités

Si près de trois lycéens sur quatre résident dans la zone du lycée où ils sont scolarisés, 45 000 lycéens la quittent pour un lycée situé dans une autre zone. La scolarisation dans l'enseignement professionnel est le principal motif de ce mouvement : elle est à l'origine de la moitié des changements de zone.

L'enseignement professionnel, organisé par domaines professionnels, est par nature beaucoup plus spécialisé que l'enseignement général et technologique. L'offre de formations, en particulier

pour les formations industrielles qui requièrent des équipements coûteux, se régule généralement sur des territoires plus vastes. S'il est fréquent d'offrir la grande majorité des séries dans un lycée général, polyvalent ou technologique, cette situation est rare pour un lycée professionnel souvent centré sur un univers de métiers : agriculture, industrie, bâtiment, hôtellerie, mécanique, commerce ou filières administratives et comptables.

Dans certaines zones, la diversité des filières proposées et le nombre de places disponibles permettent de scolariser en majorité des lycéens qui résident à proximité. Des zones comme Marseille Nord, Martigues, Arles ou Orange, scolarisent plus de 35 % de lycéens dans la filière professionnelle et plus des deux tiers d'entre eux résident dans la zone. Un recrutement en proximité se rencontre également dans d'autres zones, où la part de l'enseignement professionnel est moins importante, par exemple à Nice, Cavailon, Cannes, Sainte-Maxime, La Ciotat, Brignoles ou Draguignan.

À l'opposé, certaines zones comportent des établissements professionnels qui recrutent largement à l'extérieur. À Marseille, les établissements professionnels

du sud et de l'est attirent majoritairement des jeunes résidant ailleurs : moins du quart des lycéens scolarisés en filière professionnelle dans la zone de Marseille Sud y résident (*figure 2*). Dans une moindre mesure, les lycées professionnels des zones de Tarascon, Pertuis, Antibes, Cagnes-sur-Mer et Le Muy recrutent majoritairement leur public à l'extérieur de leur zone.

Un enseignement privé très inégalement réparti

Durant l'année scolaire 2012-2013, 21 % des lycéens sont scolarisés dans un établissement privé. Cependant l'implantation des établissements privés est très inégale sur le territoire. Certaines zones ne

comportent aucun établissement d'enseignement privé, quand d'autres disposent d'une très large gamme de possibilités (*figure 3*). Marseille compte en particulier une soixantaine d'établissements d'enseignement secondaire privés.

La zone de Marseille Centre est celle où la part des lycéens scolarisés dans le secteur privé est la plus élevée, avec près de la moitié des effectifs. Dans cette zone, l'offre est importante : 24 établissements privés implantés et 9 lycées publics. Pour autant, la majorité des lycéens scolarisés à Marseille Centre n'y résident pas. Lorsqu'ils proviennent des zones de Marseille Est ou Marseille Sud, les lycéens se dirigent très majoritairement vers le secteur privé (entre 60 et 80 % des déplacements vers Marseille Centre). C'est en effet à

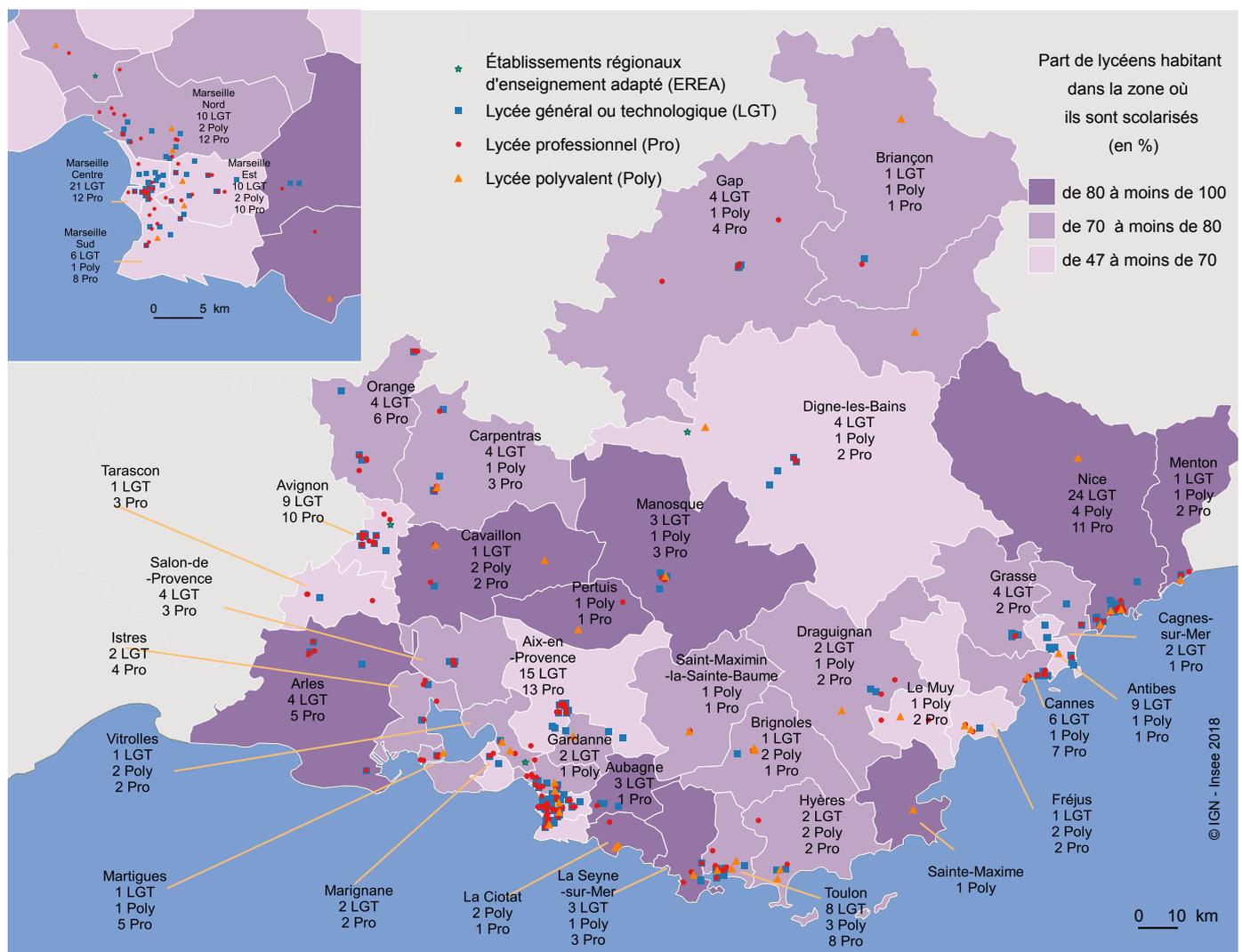
Marseille Sud et Est que la préférence pour le privé est la plus forte : 37 % des lycéens qui y résident choisissent le secteur privé.

Depuis Marseille Nord, la scolarisation dans un lycée privé du centre de la ville ne représente qu'un tiers des déplacements. La zone de Marseille Nord est elle-même relativement bien pourvue en établissements privés : plus d'un tiers des lycéens scolarisés y suivent un enseignement privé général, technologique ou encore professionnel.

Hors Marseille, les zones d'Avignon, d'Aix-en-Provence et de Marignane sont celles qui scolarisent le plus de lycéens dans l'enseignement privé, avec près d'un tiers des lycéens. La proportion de lycéens

1 375 lycées en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Établissements selon le type d'enseignement, nombre d'établissements et part de lycéens résidents, par zone de recrutement



Note : les lycéens sont considérés au lieu d'étude.

Lecture : la zone de Marseille Centre compte 21 lycées généraux ou technologiques et 12 lycées professionnels ; de plus, 47 % des lycéens scolarisés dans cette zone habitent dans la zone.

Sources : rectorats des académies d'Aix-Marseille et de Nice, répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (Ramsese), base Élèves académique 2018 ; Depp, base Élèves au 31/12/2012

scolarisés dans le privé est également élevée à Salon-de-Provence, Carpentras, Cannes, Menton et Aubagne. À l'inverse, l'offre d'enseignement privé est très faible dans les zones du Muy, de Cagnes-sur-Mer, Gardanne, Draguignan, Manosque, Digne-les-Bains, Istres, Antibes, Fréjus. Elle est même inexistante dans les zones de Briançon, La Ciotat, Sainte-Maxime et Cavaillon.

Des lycéens plus âgés dans les territoires marqués par des fragilités socio-économiques

À la rentrée 2012, 83 % des lycéens sont âgés de 15 à 17 ans. Moins de 1 % ont moins de 15 ans et 16 % ont plus de 18 ans. Cette part est toutefois en recul de plus de 3 points dans les établissements relevant de l'Éducation nationale entre 2012 et 2016.

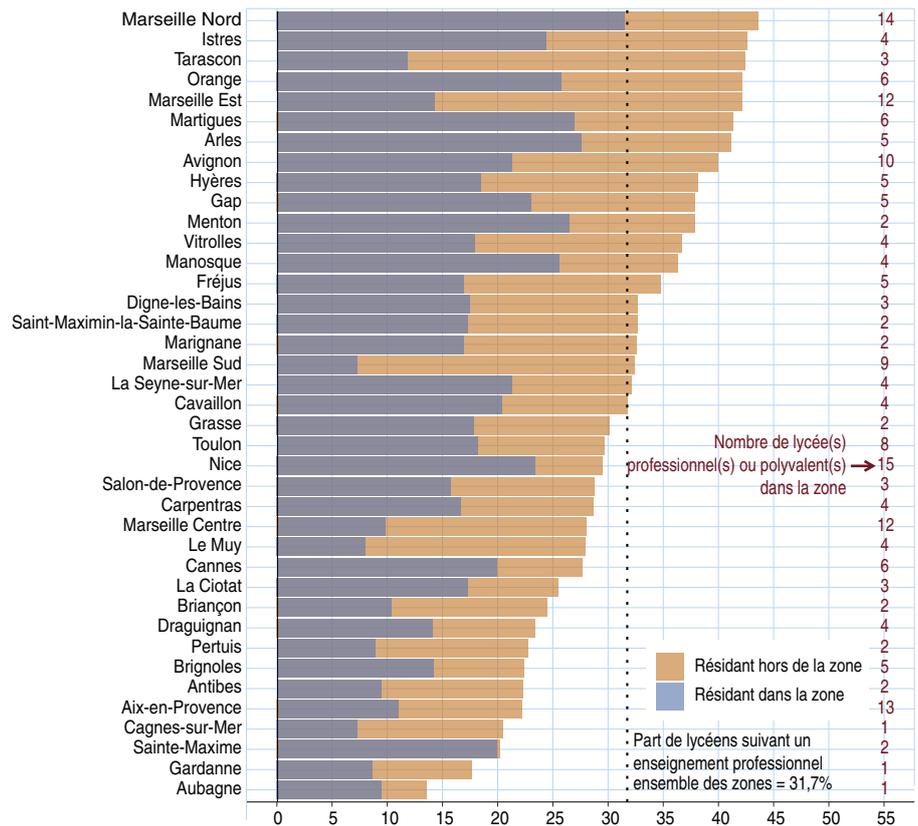
Les zones où la proportion de lycéens de plus de 18 ans est forte recourent peu ou prou les zones qui cumulent les fragilités économiques, familiales et culturelles. Ainsi, la part des jeunes de 18 ans ou plus parmi les lycéens est deux fois plus importante dans la zone de Marseille Nord (23 %) ou dans celle de Marseille Centre que dans les zones d'Antibes (11 %) ou de Sainte-Maxime. Plus généralement, le retard scolaire est plus rare dans l'est de la région, dans l'arrière-pays varois et sur le littoral ; plus fréquent dans la vallée du Rhône, autour de l'étang de Berre et dans la basse vallée de la Durance (figure 4). Cette inégale répartition des lycéens en retard ne s'explique pas uniquement par l'importance relative des filières professionnelles, qui scolarisent souvent des élèves plus âgés. Elle traduit surtout la fréquence des situations de pauvreté et de précarité. Les zones où les lycéens sont plus âgés que la moyenne sont généralement aussi les plus concernées par les sorties précoces du système scolaire sans diplôme. Pour autant, les politiques de redoublement des académies ont également une influence, de même que l'importance de l'apprentissage : une proportion plus forte d'apprentis parmi les jeunes résidant dans une zone est généralement associée à une proportion plus faible de lycéens en retard.

Hausse des effectifs sur la période récente mais recul relatif de la voie professionnelle

Entre les rentrées 2012 et 2016, le nombre de lycéens a augmenté de 1,6 % par an en moyenne. Cette hausse est nourrie par la progression du nombre de jeunes de 14 à 19 ans consécutive au regain des

2 Selon les zones, entre 13 et 44 % des lycéens suivent un enseignement professionnel

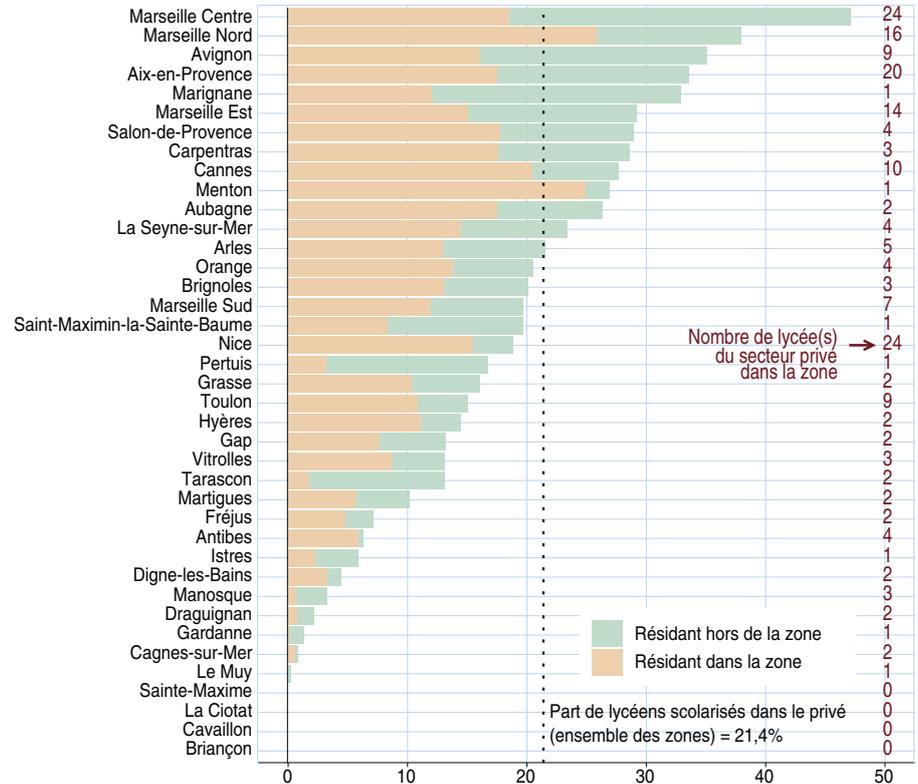
Part de lycéens scolarisés dans la voie professionnelle pour chaque zone de recrutement (en %)



Note : les lycéens sont considérés au lieu d'étude.
Lecture : 44 % des lycéens scolarisés dans un lycée de la zone de Marseille Nord étudient dans l'enseignement professionnel. Parmi eux, 12 % résident hors de la zone et 32 % résident dans la zone.
Source : Depp, base Élèves au 31/12/2012

3 Dans cinq zones, plus de 30 % de lycéens scolarisés dans le privé

Part de lycéens scolarisés dans un établissement privé pour chaque zone de recrutement (en %)



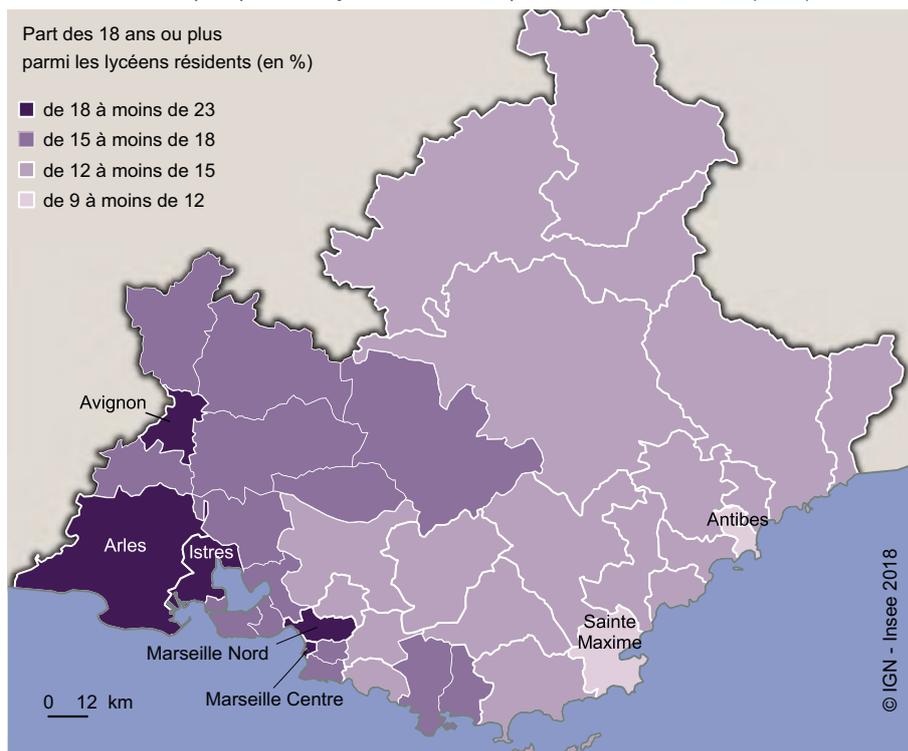
Note : les lycéens sont considérés au lieu d'étude.
Lecture : 47 % des lycéens scolarisés dans un lycée de la zone de Marseille Centre étudient dans un établissement privé. Parmi eux, 29 % résident hors de la zone et 18 % résident dans la zone.
Source : Depp, base Élèves au 31/12/2012

naissances des années 2000. Les progressions les plus fortes s'observent hors des grandes villes dans les zones gagnées par la périurbanisation, notamment dans l'arrière-pays varois (Brignoles, Draguignan, Saint-Maximin, Le Muy), mais aussi à Arles, entre la Ciotat et la Seyne-sur-Mer et sur la rive nord de l'étang de Berre jusqu'à Salon et Carpentras. Elle est en revanche modérée à Marseille, Nice, Toulon et Avignon. Seules les zones de Hyères, où un établissement a souffert des inondations, et de Pertuis, concurrencée par les établissements aixois, ont perdu des lycéens sur la période récente (figure 5).

Cette hausse des effectifs concerne essentiellement l'enseignement général et technologique. Celui-ci a progressé de 2,2 % par an entre 2012 et 2016, quand la voie professionnelle ne gagnait que 0,2 % par an en moyenne. Le nombre de lycéens professionnels accueillis a même diminué dans de nombreuses zones : dans toutes les Alpes, à Pertuis, Avignon, Istres, Toulon, Hyères, Cannes et Antibes. Il ne progresse qu'à Tarascon, à Gardanne, Aubagne, Saint-Maximin, et, surtout, dans

4 Des lycéens plus âgés à Marseille et dans la vallée du Rhône

Part des 18 ans ou plus parmi les lycéens résidents, par zone de recrutement (en %)



Note : les lycéens sont considérés au lieu de résidence.

Lecture : 21,6 % des lycéens résidant dans la zone de Marseille Centre avaient 18 ans ou plus au 31 décembre 2012.

Source : Depp, base Élèves au 31/12/2012

Méthode

Afin d'étudier la distribution spatiale des lycéens, un zonage de la région a été constitué à partir des déplacements entre leur lieu de résidence et leur lieu de scolarité. Ce zonage est conçu en déterminant des territoires au sein desquels la majorité des lycéens résident et sont scolarisés.

L'outil Anabel (analyse bilocalisée pour les études locales) développé par l'Insee permet, à partir des flux de déplacements du lieu de résidence vers le lieu d'étude, de construire, par un procédé d'agrégation itératif, des zones homogènes avec des taux de stables (déplacements internes à la zone) les plus élevés possibles. Ce zonage d'étude, issu de l'observation des déplacements réels, apparaît très cohérent avec les « réseaux » (académie d'Aix-Marseille) ou les « bassins de formations » (académie de Nice), regroupements d'établissements utilisés par l'Éducation nationale pour le pilotage de ses cartes de formation.

Les zones regroupent des communes – ou arrondissements marseillais – contiguës. Certaines communes des départements limitrophes de la région ont été incluses dans le processus pour tenir compte des déplacements inter-régionaux. Ainsi, la commune de Beaucaire dans le Gard est rattachée à la zone formée autour de Tarascon, ces deux communes formant une même unité urbaine et s'échangeant une part importante de leurs lycéens.

Enfin, des regroupements ont été effectués afin de constituer des zones d'au moins 50 000 habitants, seuil minimal pour la réalisation de projections de population avec l'outil Omphale (article « Définitions et méthode » en fin de Dossier). Par exemple, les zones initialement formées autour d'Embrun et de Briançon ont été fusionnées pour constituer une zone suffisamment peuplée.

Quatre zones sont constituées à partir des arrondissements municipaux de Marseille : la zone de Marseille Centre regroupe les sept premiers arrondissements de la ville, la zone de Marseille Sud regroupe les 8^e et 9^e. Aux 10^e, 11^e et 12^e arrondissements s'ajoute la commune de La Penne-sur-Huveaune pour constituer la zone de Marseille Est. Les 13^e, 14^e, 15^e et 16^e arrondissements, ainsi que Allauch, Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons forment la zone de Marseille Nord.

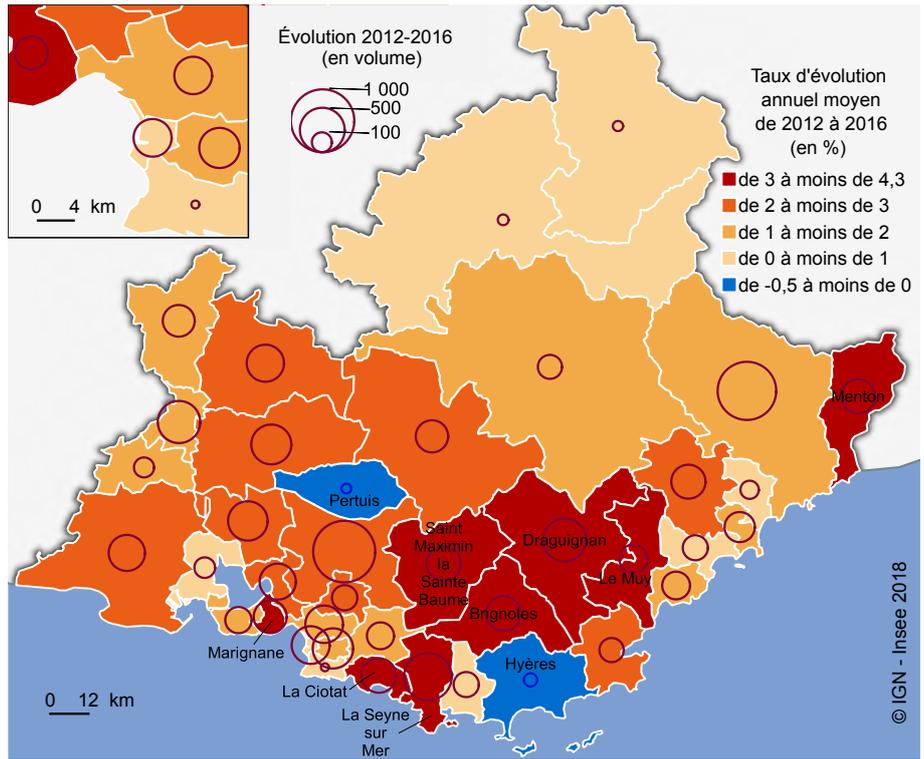
Au total, les déplacements domicile-étude des lycéens de la région dessinent 39 zones de « recrutement ». Conséquence des densités de population variables, ces zones sont de tailles très différentes : les communes de Fréjus et de Saint-Raphaël forment à elles deux une zone, alors que la zone de Gap comprend 145 communes. La zone de Nice est de loin la plus riche en lycéens en raison de l'absence de découpage infracommunal de la commune et de l'attraction qu'elle opère sur un arrière-pays constitué de vallées enclavées. En 2013, 15 200 lycéens sont scolarisés dans la zone de Nice. Viennent ensuite celle d'Aix-en-Provence (11 100 lycéens), de Marseille Centre (11 000), d'Avignon (9 300) et de Toulon (9 100).

le Var autour du Muy et de Draguignan. Pour les filles, la préférence des familles pour la voie générale ou technologique a augmenté au détriment de la voie professionnelle, notamment dans les filières tertiaires. En revanche, pour les garçons, la part de la voie professionnelle s'est maintenue aux dépens des entrées en apprentissage.

Entre les rentrées 2012 et 2016, la part du secteur privé est restée stable autour de 20 %. La hausse des effectifs sur la période récente a été absorbée par le secteur public. Sur le long terme, les variations d'effectifs à la hausse ou à la baisse ont moins d'impact sur le secteur privé ; le secteur public, contraint par une obligation d'accueil, absorbe l'essentiel des chocs démographiques. ■

5 Dynamique soutenue des effectifs de lycéens au cours des dernières années

Évolution du nombre de lycéens entre 2012 et 2016, par zone de recrutement

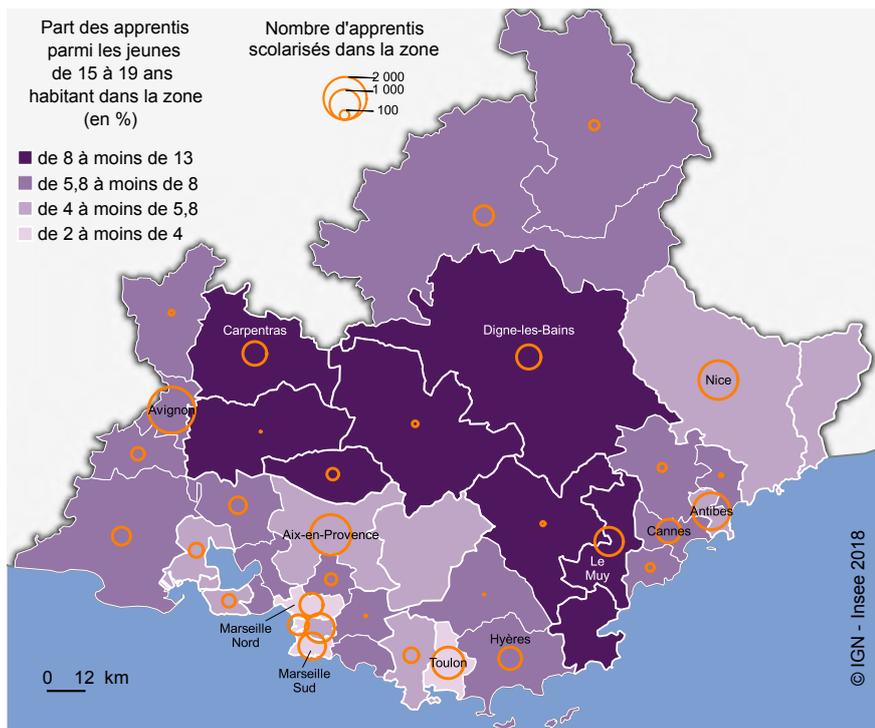


Note : les lycéens sont considérés au lieu d'études.
Lecture : entre le 2012 et 2016, la population lycéenne a augmenté de 4,2 % par an dans la zone de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.
Source : Depp, Constats de rentrée 2012 à 2016, effectifs au 31/12

L'apprentissage davantage représenté dans les zones moins peuplées

La part des apprentis varie du simple au quadruple selon la zone

Part des apprentis parmi les jeunes de 15 à 19 ans (en %, au lieu de résidence) et nombre d'apprentis scolarisés par zone (au lieu d'étude), par zone de recrutement



Lecture : parmi les jeunes de 15 à 19 ans résidant dans la zone du Muy, 11,3 % sont des apprentis ; par ailleurs, les CFA localisés dans cette zone scolarisent 880 apprentis (au lieu d'études).
Source : Depp, SIFA, effectifs des apprentis du second degré au 31/12/2012

Pour un jeune, la probabilité d'être apprenti varie du simple au quadruple selon les zones : de 13 % d'apprentis parmi les jeunes de 15 à 19 ans résidant à Sainte-Maxime ou au Muy à moins de 5 % à Marseille, Aix ou Toulon. De fait, l'apprentissage constitue une option significative de formation pour les jeunes habitant au centre de la région, sur un arc faiblement peuplé allant de Sainte-Maxime à Carpentras, en passant par Digne, Manosque, Pertuis et Cavaillon. Néanmoins, les déplacements vers les centres de formations sont souvent nécessaires. Bien qu'il y concerne en proportion moins de jeunes, seules les zones d'Avignon, Marseille, Aix-en-Provence, Antibes et Nice offrent une large palette de métiers préparés. Si des antennes permettent de déporter des formations, elles se situent plutôt en Vaucluse et dans les Bouches-du-Rhône.

Pour en savoir plus

- Coudène M., Maharramova A., « Enseignement – Nette augmentation des effectifs en collèges », Bilan économique 2017, *Insee Conjoncture Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 20, mai 2018
- Chauvot N., Durieux S., Pougnaud J., « Bouches-du-Rhône – Projections du nombre de collégiens à l'horizon 2040 », *Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 6, novembre 2016